Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 20 (1915)

Artikel: Le Culte préhistorique du Soleil et le Cimier des armes de Genève

Autor: Demole, Eug.

Kapitel: [Introduction]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172834

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Culte préhistorique du Soleil et le Cimier des armes de Genève.

D'où vient le soleil qui apparaît au xvie siècle sur les armes et les monnaies de Genève? Telle est la question que se sont depuis fort longtemps posée les héraldistes et les archéologues.

Jusqu'à ces derniers temps, deux opinions s'étaient fait jour à ce sujet : pour les uns, le soleil des armes de Genève se rattachait à l'ancien culte païen d'une divinité solaire, adorée par nos ancêtres, mais aucune preuve sérieuse ne pouvait en être donnée; pour les autres, cette explication se trouvait sans fondement, et ils évitaient de conclure 1.

Dans un mémoire publié récemment, M. W. Deonna ² a repris l'étude de cette question difficile, et il est

22

¹ Cf. Léonard Baulacre. Œuvres historiques et littéraires. Genève, 1857, 2 vol. in-8°, pl. (voir vol. I, p. 252 sq.). — J.-D. Blavignac. Armorial genevois. Genève, 1849, in-8°, pl. (M. D. G., t. VI et VII). — [J.-E. Massé.] Armoiries et sceaux de la République et Canton de Genève. Zurich, 1858, in-4°, pl. (Mittheil. d. antiquar. Gesellschaft in Zürich, Band XIII, p. 61 sq. et pl. 1, 2 et 3).— A. Gautier. Les armoiries des cantons suisses. Genève, 1865, in-8°, pl. (M. D. G., t. XV, p. 24). — Id. Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses. Genève et Bâle, 1879, in-8°, pl. et vign. (voir p. 119).— Id. Notes sur les armes de la République de Genève. Fribourg, 1891, br. in-8° (Arch. hérald. suisses, 1891. 5° année, p. 441). — B. Reber. Pourquoi voit-on le soleil dans les armoiries genevoises? Genève, 1903, br. in-8°.— Id. Le culte du soleil à Genève, au moyen âge. Genève, 1904, br. in-12. — C. Martin. La question du temple d'Apollon à Genève (Indicateur d'ant. suisses, Zurich, 1908, in-8°, t. X, p. 224 sq.). — Id. Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève. Genève [s. d.], in-f°, pl. et vign., p. 7 sq. — H. Deonna. Reprise en 1814 de ses anciennes armes par la République de Genève (Archives héraldiques suisses. Fribourg, 1914, 28° année, p. 197).

² W. Deonna. Le soleil dans les armoiries de Genève. Genève, 1916, in-8°, vign. (Revue de l'histoire des religions. Paris, 1915, in-8°, t. 72, p. 1 sq.).

arrivé, non pas à une hypothèse, mais à une affirmation : « C'est l'étude du symbole de la croix qui peut « seule donner la clef de l'énigme; elle va nous per-« mettre d'affirmer que le soleil des armoiries genevoises « remplace la croix dont il est l'équivalent graphique, et « qu'il remonte par une série de chaînons au culte païen « de la croix solaire ¹ ».

L'auteur rappelle alors que la croix, sous des formes variées, croix équilatérale, latine, gammée ou svastika, crucifère ou à rayons multiples, disques ponctués ou radiés, etc., etc., sont des symboles équivalents qui dérivent de la roue et représentent le soleil. Ces signes se retrouvent dans une foule de localités, entre autres en Suisse, sur des monuments de l'époque préhistorique. Il convient d'y ajouter d'autres symboles, qui se rattachent au culte préhistorique du soleil : la barque et le char solaire, les protomés de cygne, etc.

Suivant l'auteur, des vestiges de ces symboles ont persisté jusque peu avant le christianisme, de telle sorte que, lorsque Constantin Ier arbora la croix en se disant chrétien, il adoptait un symbole anciennement connu, qui ne devait pas heurter les païens, puisqu'il avait la même forme que le leur. La croix, symbole chrétien, se serait donc confondue avec la croix, symbole solaire, et c'est cette croix que nous vovons sur les monnaies romaines dès Constantin, puis que nous retrouvons sur les monnaies byzantines. Avec le secours des monnaies gauloises, les monnaies byzantines auraient servi de types au monnayage mérovingien qui aurait été suivi du monnavage carolingien. Sur ces monnaies, M. W. Deonna n'a pas de peine à retrouver la même croix, à branches égales, avec toutes ses variétés, dérivées, selon lui, de la croix solaire et cantonnée de globules, de signes en S et de tous les anciens symboles du culte solaire.

W. Deonna. Le soleil, etc., op. cit., p. 39.

L'auteur aborde enfin la croix des monnaies modernes, semblable à celles des époques précédentes et dérivée de la croix, symbole solaire, soit dans ses formes diverses, soit dans les accessoires qui l'accompagnent. « Il est clair », dit-il, « qu'à cette époque le sens primitif « de ces motifs, oblitéré par un long usage, était perdu « et qu'ils n'avaient plus qu'une valeur traditionnelle et « ornementale. Il ne subsistait plus guère que la notion « de luminosité de la croix qui, dès le début du « christianisme, avait été transférée de l'antique croix « solaire, à la croix chrétienne, et qui avait permis le « maintien obstiné de tous ces emblèmes célestes restés « comme jadis associés à la croix ¹. »

Si, au xviº siècle, on voit le soleil apparaître sur les monnaies de Genève, cela est dû principalement à ce que la croix chrétienne dérivait de la croix solaire qui lui avait transmis, suivant l'auteur, son sens lumineux et, qu'étant jadis l'équivalent graphique du soleil, il était naturel que le soleil s'y substituât ².

Telles sont, fort abrégées, les thèses soutenues par M. W. Deonna.

Un numismate, et non des moindres, m'écrivait à propos du mémoire en question : « La thèse soutenue « par l'auteur me paraît consister dans un enchaînement « d'hypothèses qui, à mon avis, est assez fastidieux à « débattre et à combattre. » Ce jugement peut paraître sévère, mais il se justifie cependant. La lecture du mémoire : Le soleil dans les armoiries de Genève, laisse un double sentiment d'incertitude et d'accablement. D'une part, on a l'impression que les faits avancés par l'auteur avec tant d'assurance ne sont rien moins que prouvés; d'autre part, on se trouve fatigué par l'écrasante littérature qui est offerte en référence au lecteur.

¹ W. Deonna. Le soleil, etc., op. cit., p. 100.

² En réalité, il ne s'agit pas d'une substitution (voir plus bas § V).

Ma première impression fut qu'il n'y avait pas d'inconvénient à laisser sans réponse cette brillante causerie qui ne pouvait convaincre aucun esprit vraiment critique. Mais à la réflexion, et suivant le conseil de plusieurs amis, j'ai craint qu'en ne relevant pas les thèses discutées par M. W. Deonna, il n'en résultât quelque doute chez des personnes peu soucieuses d'approfondir le sujet. Aussi je consacre ces pages, trop longues à mon gré, à rétablir ce que je crois être la vérité, non sans remercier de leurs utiles renseignements MM. Fr. Imhoof-Blumer, l'abbé M. Besson et A. Cartier.

I. Symbole, amulette, figure.

Il convient d'établir tout d'abord la différence qui existe entre l'objet, ou sa figure, et le symbole.

La figure est la forme extérieure de l'objet; elle peut constituer un motif de décoration, mais on peut aussi lui conférer un sens nouveau, en décidant qu'elle désignera une chose matérielle ou morale : tel est le symbole.

Le symbole peut être détruit, tout en laissant subsister l'objet ou sa figure. La faucille, par exemple, est le symbole des moissons. Si la culture de la pomme de terre venait à remplacer celle du blé, la faucille perdrait son caractère symbolique qui, au bout d'un temps plus ou moins long, serait complètement oublié.

Lorsqu'un symbole perd peu à peu sa signification, il arrive parfois qu'il s'arrête dans cette régression pour constituer une amulette. L'amulette n'a cependant pas le moindre sens symbolique. C'est un objet, ou une figure, dont le sens et souvent l'origine se sont perdus, mais à qui l'on attribue des propriétés préservatrices, ou prophylactiques ¹.

¹ L'amulette peut avoir d'autres origines que le symbole, mais il est inutile de les indiquer ici.